



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE ASSOCIATION CAR'S RALLYE TEAM

1^{ère} Course de Côte Régionale VHC de MAZAUGUES PROVENCE VERTE

Challenge 2024 des Véhicules Historiques de Compétition
de la Ligue du Sport Auto Provence-Alpes-Côte d'Azur
4, 5 et 6 octobre 2024

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence (organisateur Administratif) en collaboration avec l'Association Car's Rallye Team (organisateur technique) organisent les 4, 5 et 6 octobre 2024, et le concours de la Municipalité de MAZAUGUES une épreuve automobile régionale dénommée :

1^{ère} Course de Côte VHC de MAZAUGUES PROVENCE VERTE

Cette épreuve compte pour Challenge 2024 des Véhicules Historiques de Compétition de la Ligue du Sport Auto Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent règlement a été approuvé par la Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le Visa n°47 et sous le Permis d'Organiser n° 516 en date du 18 / 07 / 2024.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de la 5^{ème} Course de Côte Régionale de Mazaugues Provence Verte

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	BARDIN Yannick	46622
Directeur de course	EYRAUD Delphine	132992
Commissaire technique responsable	BIAGIONI Christophe	169294

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de la course moderne

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE

7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence

tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77

- Les frais de participation sont fixés à : 240 €, réduits à **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 160 €

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

- Deux concurrents pourront participer sur une même voiture (Double monte)

- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par lettre, fax ou mail. (Voir réglementation 2024)
Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

- Le nombre de voitures admises est fixé à 120 (course moderne et VHC)
- Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").
- Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.
- Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Sera précisé par Additif

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Pour la course

La compétition se disputera en 4 montées et le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course
Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée(s) de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou plusieurs montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes
Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

un classement séparé pour chacun des groupes et classes, un classement féminin. La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général

Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à la salle des fêtes de Mazaugues, le Dimanche 6 Octobre 2024 à 19h00